

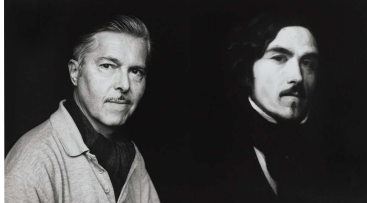
LISTE DES ILLUSTRATIONS DISPONIBLES POUR LA PRESSE

Reproduction soumise à conditions*

Service de presse du musée Carnavalet - 29, rue de Sévigné - 75003 Paris

Contact : Dominique Juigné, attachée de presse / dominique.juigne@paris.fr / Tél. : +33 (0)1 44 59 58 76

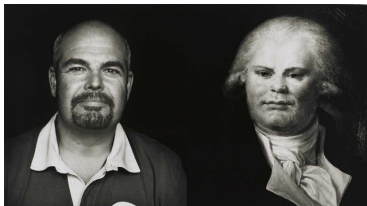
1- *Philippe de Carbonnières et Eugène Delacroix*, par E.Callande de Champmartin
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



2- *Catherine Montial et La comtesse Virginia de Castiglione* par J.E. Blanche
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



3- *Jean-Philippe Meglio et Georges Danton* par C.M. Charpentier
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



4- *Pascale Lagrange et Yvette Guilbert*, chanteuse par J.E Blanche
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



5- *Moctar Ba et Mlle Lloyd* sociétaire de la Comédie Française par F. Schommer
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



6- *Catherine Pochylski et Portrait de femme dit de Marie Miraille*, Anonyme
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



7- *Christophe Boschetti et « Au Nègre », enseigne de bijoutier*
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



8- *Catherine Tambrun et Enfant de la zone* par A. Harlingue
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



9- *Jean-Pierre Willesme et La tête de G.Fieschi* par R.Brascassat
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet



10- *Aurélien Frelin et Louis XVI en costume de sacre* par J.S Duplessis
© Thomas Bilanges / Musée Carnavalet / Roger-Viollet

*** Conditions d'utilisation des visuels presse de l'agence photographique Roger-Viollet :**

Presse écrite : la reproduction de 5 photographies de cette sélection est autorisée pour toute utilisation éditoriale portant sur l'exposition « Vis-à-vies – Photographies de Thomas Bilanges » et pour sa durée.

Internet : la reproduction de 10 photographies en basse définition (72 dpi) de cette sélection est autorisée pour toute utilisation éditoriale portant sur l'exposition « Vis-à-vies – Photographies de Thomas Bilanges » et pour sa durée.

L'archivage des photographies au-delà de la durée de l'exposition, ou leur réutilisation dans un autre cadre est interdit.

-- Avertissement --

Les visuels transmis sont soumis aux dispositions du Code de Propriété Intellectuelle.

La transmission d'images ne constitue d'aucune façon une cession des droits d'exploitation.

L'éditeur du contenu est seul responsable de l'utilisation faite par lui desdits visuels, et de l'appréciation des nouvelles dispositions introduites par la loi du 1er août 2006 modifiant l'article L 122-5 / 9° du CPI, qui stipule notamment que "la reproduction ou la représentation, intégrale ou partielle, d'une œuvre d'art graphique, plastique ou architecturale, par voie de presse écrite, audiovisuelle ou en ligne, dans un but exclusif d'information immédiate et en relation directe avec cette dernière, sous réserve d'indiquer clairement le nom de l'auteur" ne peut être interdite par son auteur, lorsque son œuvre a été divulguée.